

## Dissolution du SICALA d'Indre-et-Loire

---

Par courrier en date du 18 janvier 2018, l'Etablissement a été invité à prendre en compte la dissolution du SICALA 37. Etant précisé dans ce même courrier que : « Depuis le 31 décembre le SICALA n'existe qu'en personnalité morale pour les besoins de sa liquidation prévue en février. »

Il est proposé de prendre acte de cette perspective de dissolution.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**